

Le programme d'action de prévention des inondations sur le territoire du S.A.G.E. de l'Audomarois sera labellisé par l'Etat

Engagé depuis plusieurs années, le programme global de prévention des crues de notre territoire a reçu ce mardi 13 décembre un avis favorable pour une labellisation, par l'Etat, en Programme d'Action de Prévention des Inondations ou PAPI.

Ce label est une reconnaissance de la pertinence de l'approche envisagée sur le territoire au regard de la politique nationale de prévention des crues. C'est surtout la garantie d'obtenir des financements de l'Etat pour ces projets si attendus pour l'Audomarois.

Qu'est-ce que le label PAPI ?

Ce label est attribué par l'Etat après sélection du projet par la Commission Mixte Inondation. Il constitue une reconnaissance de la pertinence du programme proposé et de son respect de la stratégie nationale en termes de gestion des risques d'inondation.

Et surtout, les projets labellisés se voient accorder des financements de l'Etat qui peuvent atteindre une part importante (jusqu'à 50 % de financement selon l'action visée).

Le label est attribué dans le cadre d'un appel à projet national et permanent lancé cette année. Les candidats doivent répondre à un cahier des charges précis.

A qui va bénéficier ce PAPI ?

Le programme doit permettre de réduire les conséquences des inondations sur les vallées de l'Aa et de ses affluents, et sur le marais audomarois. Les enjeux visés sont les 1200 logements touchés lors de la crue de mars 2002, depuis les sources de l'Aa jusqu'à Saint-Omer, mais également les impacts économiques directs et indirects qui sont très conséquents pour notre territoire.

Que contient le PAPI de l'Audomarois ?

Le PAPI répond au cahier des charges du Ministère du développement durable. Outre les programmes de travaux en amont qui permettront de réduire l'importance des débordements, il comprend nombre d'actions pour mieux connaître et mieux vivre les crues ; comme c'est le cas de la photothèque des crues <http://phototheque-crues.smageaa.fr/>, des repères de crue, des plans communaux de sauvegarde ...

Ce programme global est la feuille de route des actions du territoire pour les 6 ans à venir.

Il représente un budget de 18 millions d'euros dont près de 75 % pourrait bénéficier de divers financements. Dans ce budget 10 millions sont consacrés aux 10 sites du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

Quels sont les acteurs du PAPI ?

Si le SmageAa assure le pilotage, la coordination du PAPI et le portage des actions les plus lourdes, chacun à son niveau est acteur du PAPI : les collectivités qui ont des projets de régulation sur leurs versants, les communes qui informent les habitants, les habitants eux-mêmes qui savent comment réagir en cas de crue et utiliser des petits dispositifs pour limiter les dégâts ...

Interviennent également de façon importante, le Parc naturel régional sur le marais et la sensibilisation au risque, et l'Agence d'Urbanisme pour que le développement de nos communes se fasse bien en connaissance du risque existant.

Outre ceux de l'Etat, les opérations pourraient bénéficier, selon les cas, de financements de l'Europe, de l'Agence de l'Eau, du Conseil régional et du Conseil Général.
Le SmageAa tient à remercier tous les acteurs pour leur implication dans la démarche.

Et maintenant ?

Les opérations, pour la plupart déjà en cours, se poursuivent. Le levier des financements est maintenant activé.

En ce qui concerne le marais audomarois, on le sait, il est tributaire de la gestion particulièrement complexe du polder des Wateringues. Au-delà de ce programme, et également au-delà des 6 ans de sa durée, nous suivons de près les réflexions qui sont menées avec les territoires voisins pour la pérennité de la gestion des Wateringues.

Les 7 axes du cahier des charges du Ministère

Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations

Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise

Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le programme d'action du SmageAa

Axe	Nature de l'action	Priorité
1	I.1 – Evaluation du programme	***
	I.2 - Repères de crue	*
	I.3 - Actions pédagogiques sur la notion de risque	*
	I.4 – Observatoire des crues	**
	I.5 – Document d'Information Communales sur les Risques Majeurs	**
2	II.1 – Surveillance du ruisseau Acquin	**
3	III.1 – Plans Communales de Sauvegarde	***
4	IV.1 – Plan de Prévention des Risques Inondation du marais	**
	IV.2 - Guide d'occupation des zones à risque	*
	IV.3 – Mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques vallée de l'Aa	*
5	V.1 - Réduction de la vulnérabilité sur site	***
	V.2 – Augmentation de la résilience dans le marais audomarois	*
6	VI.1 – Programme de mobilisation du champ d'expansion des crues	****
	VI.2 – Travaux pour les quartiers hautement vulnérables	***
	VI.3 – Ralentissement des ruissellements de tête de bassin-versant	**
	VI.4 – Maîtrise des ruissellements sur les bassins versants agricoles	***
7	VII.1 - Etudes de danger des digues de protection	**
	VII.2 – Travaux de rénovation des digues	*
	Pilotage et animation du PAPI	